



Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes



Principes directeurs

Plates-formes nationales pour
la réduction des risques
de catastrophe



Nations Unies



Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

Le présent document offre des conseils d'ordre général à ceux qui désirent créer ou renforcer des Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe (Plates-formes nationales pour la RRC). Elaboré à partir de principes directeurs précédents¹, le contenu de ce document a bénéficié de l'apport d'un groupe de responsables étatiques issus à la fois de pays qui disposent de Plates-formes nationales pour la RRC et de quelques pays qui en envisagent la création. Ces pays sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Chine, la France, l'Iran, l'Italie, le Japon, Madagascar, le Nigeria, la Norvège, l'Ouganda, le Panama, le Pérou et le Sénégal. Ledit groupe a confié au secrétariat de l'ONU/SIPC le soin d'incorporer, au présent document, sa contribution, et de faire du texte final ainsi dégagé une version plus abrégée du document de départ et un outil à la fois convivial et utile.

¹ Document intitulé Summary Guiding Principles for National Platforms for DRR (Récapitulatif des principes directeurs pour les Plates-formes nationales pour la RRC), document inclus dans les " Strategic Directions " (Orientations stratégiques) du Groupe de travail interinstitutionnel de l'ONU sur la prévention des catastrophes.



Table des matières

Résumé	1
Contexte	2
Plates-formes nationales pour la RRC : définition	5
Nécessité des Plates-formes nationales pour la RRC	5
Objectifs des Plates-formes nationales pour la RRC	7
Grands principes régissant les Plates-formes nationales pour la RRC	8
Composition des Plates-formes nationales pour la RRC	10
Grandes fonctions des Plates-formes nationales pour la RRC	11
Principales activités des Plates-formes nationales pour la RRC	12
Reconnaissance officielle des Plates-formes nationales pour la RRC par l'ONU ..	14
Annexe 1 : Rapports entre les Plates-formes nationales pour la RRC et le Système de la SIPC	15
Annexe 2 : Appui du Système des Nations Unies aux Plates-formes nationales pour la RRC	18

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe



Résumé

Dans le monde entier, surtout après le tsunami qui s'est produit dans l'Océan indien en décembre 2004, les Etats reconnaissent de plus en plus la nécessité de réduire de manière méthodique l'impact accru des catastrophes. Réduire les risques de catastrophe relève cependant d'un problème de développement d'ordre à la fois transversal et complexe. Il fait appel à un engagement sur le plan politique et juridique, à la compréhension du public, à une certaine connaissance scientifique, à une planification diligente du développement, à une application responsable des politiques et des législations, à des systèmes d'alerte précoce axés sur les populations et à des mécanismes efficaces de réponse aux catastrophes. Or, il se trouve qu'une Plate-forme nationale avec plusieurs parties prenantes pour la RRC est en mesure d'apporter et de mobiliser les connaissances, les aptitudes et les ressources nécessaires pour intégrer la RRC dans les politiques, à la planification et aux programmes de développement.

Mais qu'entend-on d'abord par " Plate-forme nationale pour la RRC " ? Brièvement, on pourrait la définir comme suit : un mécanisme national qui regroupe un nombre multiple d'intervenants et qui plaide en faveur de la RRC à différents niveaux; ledit mécanisme étant un mécanisme de coordination, d'analyse et d'apport de conseils dans les domaines prioritaires qui exigent des actions concertées. Mais pour qu'une Plate-forme nationale pour la RRC soit réussie, elle doit opérer à partir d'un certain nombre de principes majeurs, le principe cardinal étant " l'appropriation et le leadership nationaux " du processus de réduction des risques de catastrophe. Aussi, le présent document intitulé " *Les principes directeurs relatifs aux Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe* " se propose-t-il de suggérer un certain nombre d'orientations générales basées sur l'expérience; orientations générales pour la mise en place, la gestion et la pérennisation des Plates-formes nationales pour la RRC.



Contexte

Notre planète est aujourd'hui le théâtre de l'impact croissant de catastrophes résultant de la combinaison des aléas naturels et des vulnérabilités, combinaison qui représente une menace constante sur la vie et les moyens de subsistance des populations. Cette combinaison fait également dévier le progrès socio-économique de son cours normal, fait plonger des millions de gens dans une pauvreté extrême et appauvrit davantage les pauvres. Entre-temps, les décideurs reconnaissent de plus en plus la nécessité de réduire de manière méthodique l'impact accru des catastrophes, et ils s'engagent de plus en plus à le faire. A titre d'exemple, dans leur Résolution 1999/63 sur la manière de s'attaquer à la nature fort complexe de la RRC, les Etats membres du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU ont exhorté tous les Etats à maintenir et à renforcer les Plates-formes nationales multisectorielles pour la prévention des catastrophes naturelles mises en place pour atteindre les buts et les objectifs de développement durable, en utilisant pleinement les moyens scientifiques et techniques.

La réduction des risques de catastrophe (RRC) est le cadre conceptuel des éléments susceptibles d'aider une société à réduire au minimum ses vulnérabilités aux catastrophes ainsi que les risques de catastrophe auxquels elle est confrontée, cela pour éviter (prévention) ou limiter (atténuation et préparation) l'impact négatif des aléas et pour faciliter le développement durable.

La RRC est une affaire d'ordre transversal qui relève du domaine du développement. Le processus qu'elle implique est complexe et à plusieurs composantes : politique, technique, participative et mobilisation de ressources. Dès lors, la RRC appelle à la sagesse collective et aux efforts collectifs des décideurs nationaux et de représentants de la société civile, y compris ceux des milieux académiques, du secteur privé et des médias.

Et pour procéder audit renforcement des Plates-formes nationales multisectorielles déjà établies, les Etats membres des Nations Unies ont, en l'an 2000, sur la base des acquis de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

(1990-1999), adopté la *Stratégie internationale de prévention des catastrophes* (SIPC)². Cette stratégie internationale appelle à un engagement interdisciplinaire pour coordonner, guider et mettre en œuvre la RRC avec des partenaires de développement, cela en coordination étroite avec les organes de gestion de catastrophes.

En réponse à ces appels, et en partant des Comités nationaux avec plusieurs parties prenantes existants établis pendant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999), le secrétariat de l'ONU/SIPC, créé en 2000, a favorisé, avec d'autres agences onusiennes³, l'identification des besoins pour la mise en place ou l'amélioration des Plates-formes nationales pour la RRC ; un tel effort étant axé sur la mise en évidence de l'importance et de la nécessité de la RRC ainsi que sur l'intégration de la RRC dans les politiques, la planification et programmes de développement, cela dans l'intérêt du développement durable.

Par la suite, à la Conférence mondiale de 2005 sur la prévention des catastrophes, 168 Etats ont adopté un document intitulé "*Cadre d'action de Hyogo 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*". L'un des buts stratégiques de ce Cadre d'action de Hyogo (ou "Cadre de Hyogo") est de "mettre en place les institutions, mécanismes et capacités qui peuvent aider à accroître la résilience face aux aléas, ou les renforcer s'ils existent déjà". Le Cadre de Hyogo appelle également toutes les nations à "appuyer la création de mécanismes nationaux intégrés de réduction des risques de catastrophe tels que les Plates-formes nationales multisectorielles⁴, ou le renforcement de celles qui existent déjà", cela pour s'assurer

-
- 2 A la suite d'une recommandation majeure à l'issue de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, la nouvelle SIPC établie a abandonné l'adjectif "naturels" devant catastrophes, basé sur une plus grande compréhension que les catastrophes, conséquences de l'association d'aléas naturels avec vulnérabilité sociale et humaine, ne sont ainsi pas naturels.
 - 3 Un document élaboré sous la direction du PNUD, document intitulé "Exposé thématique sur la gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe" a été soumis à la Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue en janvier 2005. Ce document recommande la mise en oeuvre d'un processus avec plusieurs parties prenantes pour renforcer les partenariats entre tous les secteurs et toutes les disciplines, et entre les organisations de la société civile, les groupes de volontaires et le secteur privé.
 - 4 Les termes "multisectoriel" et "multidisciplinaire" s'appliquent ici à des secteurs économiques conventionnels et/ou à des services ministériels ou autres du secteur public, tels que l'agriculture, les finances, la santé, l'éducation ainsi que les organes et systèmes de gestion des catastrophes ; des secteurs et services qui varient d'un pays à un autre.



que la RRC soit une priorité nationale et locale. Enfin, le même Cadre de Hyogo encourage tous les Etats à désigner un mécanisme national de coordination de la mise en application et du suivi du Cadre de Hyogo, et à communiquer des informations relatives à la RRC ainsi que tout progrès réalisé dans ce domaine.

C'est ainsi qu'entre 2000 et 2006, 34 pays ont déclaré au secrétariat de l'ONU/SIPC qu'ils disposent de Plates-formes nationales pour la RRC. Certaines de ces Plates-formes nationales sont des Comités nationaux de gestion de catastrophes établis pendant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999), mais dont le champ d'action et la participation des intervenants du développement ont été élargis pour les adapter davantage au concept de RCC qu'au seul concept de gestion de catastrophes⁵. Les autres Plates-formes nationales qui sont parties de rien ont été, à l'exception de quelques unes, mises en place et développées par le biais d'un processus participatif dirigé par les nationaux eux-mêmes, processus auquel les principaux intervenants ont été associés dans le cadre de " Principes directeurs pour les Plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes ", principes formulés conjointement par le secrétariat de l'ONU/SIPC et le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD-BPCR).

5 Pour les définitions des termes utilisés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, veuillez consulter le site Internet suivant: www.unisdr.org

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

Plates-formes nationales pour la RRC : définition

Une Plate-forme nationale pour la RRC peut être définie comme suit : un forum ou comité avec plusieurs parties prenantes créé, contrôlé et dirigé par les nationaux eux-mêmes (" appropriation nationale " et " leadership national "). Elle plaide en faveur de la RRC à différents niveaux et sert, par un processus coordonné et participatif, de mécanisme de coordination, d'analyse et d'apport de conseils dans les domaines prioritaires qui exigent des actions concertées.

Une Plate-forme nationale pour la RRC devrait aussi être le mécanisme par excellence de coordination de l'intégration de la RRC aux politiques, à la planification et aux programmes de développement dans l'esprit du Cadre d'action de Hyogo. Elle devrait enfin contribuer, si le contexte national l'exige, à la mise en place et au développement d'un système national global de RRC.

Nécessité des Plates-formes nationales pour la RRC

La réduction des risques de catastrophe est une affaire transversale et complexe. Elle fait appel à un engagement sur la plan politique et juridique, à la compréhension du public, à une certaine connaissance scientifique, à une planification diligente du développement, à une application responsable des politiques et des législations, à des systèmes d'alerte précoce axés sur les populations et à des mécanismes efficaces de réponse aux catastrophes. Or, une Plate-forme nationale avec plusieurs parties prenantes pour la RRC peut apporter et mobiliser les savoirs, les aptitudes et les ressources nécessaires à la RRC et à l'intégration de la RRC aux politiques, à la planification et à la pratique du développement. Elle peut également assurer les services suivants qui sont porteurs de valeurs ajoutées:

- impliquer des décideurs de haut niveau par un plaidoyer en faveur de la RRC et de l'intégration de la RRC aux politiques, à la planification et aux programmes de développement ainsi qu'à l'assistance humanitaire;



- stimuler la participation active des acteurs et des planificateurs du développement à l'intégration de la RRC aux grands programmes-cadres du développement durable, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les Documents sur la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les Bilan commun de pays/Plan cadre de l'ONU pour l'aide au développement (CCA/UNDAF). Cette action devrait partir d'expériences similaires antérieures comme celle de l'intégration de la problématique de l'environnement au développement;
- offrir à la société civile, surtout aux ONG et aux organisations communautaires, des opportunités pour le dialogue, et contribuer à l'avancée du processus de RRC dans le développement local;
- faciliter le dialogue et le partenariat avec la communauté internationale, y compris avec le Système des Nations Unies, les instances régionales et nationales; un tel dialogue et un tel partenariat devant être menés surtout à travers les Plates-formes nationales pour la RRC;
- faciliter le partage d'informations, l'échange de savoirs et le transfert de technologies entre les membres d'une Plate-forme nationale pour la RRC et entre les Plates-formes nationales pour la RRC elles-mêmes; et enfin
- accroître l'accès des acteurs actuels de la RRC à d'autres entités dignes d'intérêt aux niveaux national, régional et mondial, et renforcer les liens entre ces acteurs de la RRC et ces autres entités.

Objectifs des Plates-formes nationales pour la RRC

La raison d'être d'une Plate-forme nationale pour la RRC est de contribuer, dans l'intérêt du développement durable, à l'instauration de la résilience face aux catastrophes dans son pays, en réalisant les objectifs clés suivants :

- servir de mécanisme de **coordination** pour renforcer la collaboration et la coordination multi-intervenants à des fins de pérennisation des activités de RRC par un processus consultatif et participatif dans le cadre de la mise en oeuvre du Cadre de Hyogo;
- promouvoir un environnement favorable au développement d'une culture de prévention des catastrophes par des actions de **plaidoyer** et de **conscientisation** autour de l'importance et la nécessité d'une intégration de la RRC aux politiques, à la planification et aux programmes de développement; et enfin
- faciliter l'**intégration** de la RRC aux politiques, à la planification et aux programmes nationaux aux divers secteurs du développement ainsi qu'aux politiques et programmes internationaux ou bilatéraux d'aide au développement.



Grands principes régissant les Plates-formes nationales pour la RRC ⁶

A noter qu'une approche " modèle " et unique des Plates-formes nationales pour la RRC n'est ni possible ni désirable. Ce qui importe, quelque soit leur degré d'organisation, c'est que les Plates-formes nationales pour la RRC appliquent de manière consistante certains grands principes, et que les contextes économique, social et environnemental soient pris en considération. Les Plates-formes nationales pour la RRC doivent, en outre, faire preuve de souplesse et être proactive. Elles doivent être capables de réagir et de s'adapter aux changements puisque les conjonctures nationales sont dynamiques, surtout au niveau politique, socio-économique et écologique.

6 Note : L'application des grands principes énumérés ici varie d'un pays à l'autre : elle est définie par chaque pays selon les spécificités propres au pays lui-même, avec l'appui de la communauté internationale si nécessaire. Là où les circonstances s'y prêtent, les Equipes/pays de l'ONU devraient appuyer les Plates-formes nationales pour la RRC et prendre part à leurs travaux.

Appropriation nationale et leadership national

Il ressort des informations disponibles actuellement que les Plates-formes nationales dynamiques font généralement preuve d'une appropriation nationale et d'un leadership national forts au niveau du processus de RRC; appropriation nationale et leadership national basés sur une compréhension commune de la RRC et de sa nature multisectorielle et multidisciplinaire. De telles Plates-formes nationales dynamiques sont très actives dans la promotion de la RRC, la formulation de politiques, le développement des capacités, la conscientisation du public et le plaidoyer en faveur de l'intégration de la RRC aux activités de développement telles que la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé, l'environnement et la gestion des catastrophes.

Les bonnes pratiques nous enseignent, d'autre part, que de telles Plates-formes nationales dynamiques devraient contribuer au développement de systèmes nationaux plus vastes de RRC et de développement. Leur influence sur le développement national et la mobilisation de ressources dépendent de leurs capacités à faire passer aux décideurs leurs contributions et leurs conseils sur le développement de cadres institutionnels pour l'intégration de la RRC aux divers secteurs du développement qui créent ou réduisent la vulnérabilité aux aléas naturels.

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

Ces grands principes relatifs aux Plates-formes nationales pour la RRC sont les suivants:

- les Plates-formes nationales pour la RRC devraient percevoir la RRC comme une responsabilité nationale et une question transversale qui rentrent dans le cadre des processus de développement durable;
- les Plates-formes nationales pour la RRC devraient recourir à un processus participatif pour faciliter l'engagement de divers secteurs reflétant une grande diversité de perspectives et d'actions, et partir des systèmes et des mécanismes existants;
- les Plates-formes nationales pour la RRC devraient impulser des changements positifs par des efforts concertés et coordonnés au niveau surtout des processus de formulation de politiques et de planification ainsi qu'au niveau des rouages administratifs et des mécanismes de prise de décisions; et enfin
- les Plates-formes nationales pour la RRC devraient encourager la mise en application, l'adaptation et l'appropriation du Cadre de Hyogo aux niveaux national et local.

Pour appliquer ces grands principes, les Plates-formes nationales pour la RRC doivent se focaliser sur les composantes politique, technique, participative et " mobilisation de ressources " suivantes :

- la **composante politique** veille à la gestation d'un engagement politique fort de la part des hauts dirigeants du pays;
- la **composante technique** fait intervenir diverses activités telles que la mise au point de bases de connaissances sur la RRC, d'un cadre méthodologique pour la Plate-forme nationale et d'une série d'indicateurs de la prévention des catastrophes;
- la **composante participative** fait associer les groupes dignes d'intérêt au processus de RRC : organes de l'Etat, secteur privé, ONG, établissements d'enseignement, etc.; et enfin
- la **composante " mobilisation de ressources "** veille à obtenir les ressources requises pour développer la Plate-forme nationale et exécuter les tâches qu'elles envisagent d'entreprendre.



Composition des Plates-formes nationales pour la RRC

Les Plates-formes nationales pour la RRC devraient tirer parti de tout système existant qui présente un intérêt pour la RRC. Elles devraient faciliter la participation d'acteurs clés du développement opérant au sein des ministères d'exécution, des organes de gestion de catastrophes, des établissements d'enseignement et de ceux à caractère scientifique, des ONG, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, du secteur privé, des faiseurs d'opinion et d'autres secteurs étroitement associés aux desseins de la RRC. A chaque fois que c'est possible, les Plates-formes nationales pour la RRC peuvent solliciter la participation d'agences donatrices et d'organisations onusiennes présentes dans le pays.

Le département étatique ou Ministère de tutelle de la Plate-forme nationale pour la RRC devrait être une structure permanente exerçant une fonction suffisamment élevée qui lui permet de coordonner la participation de tous les partenaires impliqués dans le cadre de leur mandat de coordination nationale de la RRC, de gestion des catastrophes, de planification nationale ou d'action environnementale. Le département étatique ou le Ministère en question devrait disposer de fortes capacités de leadership et de coordination des divers secteurs impliqués, de promotion de l'engagement politique et de mobilisation de ressources et de savoirs pour la RRC.

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

Grandes fonctions des Plates-formes nationales pour la RRC

Les grandes fonctions des Plates-formes nationales pour la RRC se résument aux suivantes:

- Les Plates-formes nationales pour la RRC sont des mécanismes nationaux par lesquels les pays peuvent traiter des problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui sont en rapport étroit les uns avec les autres. Elles appuient l'identification des besoins urgents dans le domaine de la RRC, allouent les ressources disponibles, présentent les calendriers d'exécution, et surveillent et passent en revue la mise en oeuvre des activités de RRC conformément au Cadre de Hyogo.
- Les Plates-formes nationales pour la RRC oeuvrent au déploiement d'efforts de RRC plus efficaces, plus intégrés et mieux dotés en ressources parmi les intervenants nationaux et parmi les entités nationales, régionales et internationales. Elles appuient la réalisation des objectifs de développement en offrant un cadre de réflexion méthodique et d'engagement dans des actions prioritaires dans divers secteurs et sur l'étendue du territoire national.
- Les Plates-formes nationales pour la RRC servent de catalyseurs de consultations nationales, de consensus national, d'identification des priorités dans le domaine de la RRC, de formulation de politiques en matière de RRC, et de mise en oeuvre et de suivi des activités de RRC. L'accent devrait être mis davantage sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs que sur la mise au point d'un " plan " comme produit final.

7 Il s'agit des cinq principaux groupes d'intervenants suivants que l'on rencontre au sein de la collectivité nationale: (1) le secteur public (le gouvernement et les divers établissements publics); (2) le secteur privé (les organismes à but lucratif); (3) les ONG et les autres organisations de la société civile (y compris les dirigeants communautaires); (4) les établissements d'enseignement et de recherche; et (5) les médias. [Définition classique du terme " multi-intervenants " tirée du modèle de stratégie nationale de conservation de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN).



- Les Plates-formes nationales pour la RRC facilitent enfin la répartition des ressources émanant des donateurs et des banques de développement ainsi que celles provenant d'agences onusiennes qui ne sont pas représentées dans les pays disposant de Plates-formes nationales pour la RRC. Ces ressources qui proviennent d'agences onusiennes non représentées dans les pays, on peut les solliciter en faisant valoir le fait que les bureaux/pays de l'ONU devraient appuyer l'intégration de la RRC aux programmes de développement soutenus par l'ONU.

Principales activités des Plates-formes nationales pour la RRC⁸

Le Cadre d'action de Hyogo sert de référence à l'évaluation et au suivi des progrès réalisés; ce qui facilite l'effort mené par les Plates-formes nationales dans certaines activités, y compris les suivantes :

- la compilation des informations de base nécessaires à la RRC : profils de catastrophes et de risques; politiques, stratégies, capacités, ressources et programmes nationaux; etc.
- l'identification des tendances, des lacunes, des préoccupations et des défis, ainsi que la définition de domaines prioritaires convenus en matière de RRC;
- un plaidoyer en faveur de l'élaboration ou de l'adoption urgentes de politiques ou de législations relatives à la RRC;

⁸ Des recommandations plus détaillées ainsi que des exemples particuliers d'activités devant être entreprises dans chaque secteur par divers intervenants sont fournis dans le document intitulé Words into Action : Implementing the Hyogo Framework for Action (Du discours à l'acte : mettre en application le Cadre d'action de Hyogo). Ce document, qui, comme son titre l'indique, est un guide pour la mise en application du Cadre de Hyogo, est disponible sur le site Internet <http://www.unisdr.org/hfa>

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

- la définition de repères pour mesurer les progrès réalisés dans la promotion de la RRC et dans l'intégration de la RRC dans les politiques, la planification et programmes de développement;
- l'élaboration de plans de travail axés sur les résultats, plans de travail qui permettent de coordonner les activités de RRC conformément au Cadre de Hyogo;
- la coordination des efforts menés conjointement par les membres des Plates-formes nationales pour réduire la vulnérabilité des populations confrontées à des risques relativement élevés;
- le suivi et l'archivage de tout ce qui a trait à la RRC ainsi que la préparation de rapports sur la RRC, tout cela aux niveaux national et communautaire et conformément au Cadre de Hyogo;
- l'élaboration de documents sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques ainsi que la dissémination de ceux-ci (y compris la promotion de jumelages de Plates-formes nationales pour la RRC) aux niveaux national, régional et international; et enfin
- le déploiement d'efforts visant une meilleure intégration de la RRC aux concepts, aux politiques et aux programmes appliqués dans les domaines du développement et de l'assistance humanitaire.



Reconnaissance officielle des Plates-formes nationales pour la RRC par l'ONU

Les Plates-formes nationales mises en place officiellement expriment l'intérêt de divers intervenants nationaux et locaux en RRC. La légitimité qui leur est ainsi accordée leur permet de promouvoir efficacement la RRC au niveau international; elle les aide aussi à acquérir et à échanger des savoirs et des ressources sur la base de leurs propres expériences et en coopération avec le Système de la SIPC.

Pour accéder à la reconnaissance officielle de l'ONU, la création ou le renforcement d'une Plate-forme nationale pour la RRC doit être annoncée officiellement et directement au siège ou aux antennes régionales du secrétariat de l'ONU/SIPC par écrit par le biais d'une lettre officielle de source gouvernementale ou diplomatique telle que le Département/Bureau ou Ministère responsable de la RRC, le Ministère des Affaires étrangères ou la Mission permanente du pays auprès du Bureau de l'ONU à Genève ou à New York, avec copie conforme au Coordonnateur résident de l'ONU.

Une telle notification devrait faire mention des informations suivantes : (a) nom de la Plate-forme nationale pour la RRC; (b) coordonnées de la Plate-forme nationale; (c) composition de la Plate-forme nationale; (d) nom et coordonnées du Point focal de la Plate-forme nationale; (e) tout document explicatif digne de foi sur le mode de fonctionnement ou le statut de la Plate-forme nationale pour la RRC.

Enfin, toutes ces informations doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Le secrétariat de l'ONU/SIPC

Maison de l'environnement II,

Chemin de Balexert 7-9, Châtelaine, CH-1219 Genève, Suisse

Tel: +41 (0)22 917 8895 ; Fax: +41 (0)22 917 8983

isdr@un.org

www.unisdr.org

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

ANNEXE 1

Rapports entre les Plates-formes nationales pour la RRC et le Système de la SIPC⁹

On reconnaît aux Plates-formes nationales pour la RRC un rôle clé dans le Système de la SIPC. Ce dernier est certes en évolution constante mais les points suivants présentent déjà un intérêt important pour les Plates-formes nationales pour la RRC:

- Les Plates-formes nationales pour la RRC sont les points d'entrée officiels du Système de la SIPC au niveau national. Là où les Plates-formes nationales pour la RRC existent, le Système de la SIPC s'appuiera sur elles au niveau national.
- Les Plates-formes nationales pour la RRC devraient être les véritables moteurs de la RRC au niveau national. Elles devraient, entre autres choses, faciliter les actions communautaires à travers des mécanismes comme les Plates-formes locales pour la RRC. Elles devraient également promouvoir l'intégration de la RRC à l'assistance humanitaire ainsi qu'aux politiques, à la planification ou aux programmes de développement, selon le cas.
- Les membres du Système de la SIPC devraient apporter leur soutien aux actions menées aux niveaux national et local pour faciliter l'échange de connaissances et de savoirs (techniques, scientifiques, institutionnels, pédagogiques et autres, selon les besoins). Là où cela est possible, on devrait également encourager les gouvernements à percevoir les Plates-formes nationales pour la RRC comme un engagement à réduire les risques de catastrophe suivant le Cadre de Hyogo, et comme un mécanisme de suivi des progrès et de réalisation d'objectifs et de buts particuliers en collaboration avec d'autres intervenants nationaux et locaux dignes d'intérêt.

⁹ Le Système de la SIPC se compose d'un grand nombre de gouvernements, d'organes onusiens et d'organisations de la société civile qui oeuvrent ensemble à la réduction des pertes dues aux catastrophes suivant le Cadre d'action de Hyogo - pertes en vies et pertes en termes sociaux, économiques et écologiques - ; une telle réduction des pertes étant une condition essentielle au développement durable.



La " Plate-forme mondiale pour la RRC " est un mécanisme clé du Système de la SIPC qui se réunit tous les deux ans à Genève. Cette structure remplace le Groupe de travail interinstitutionnel sur la prévention des catastrophes qui siégeait deux fois par an de 2000 à 2005. Au sein de cette Plate-forme mondiale pour la RRC, la Plate-forme nationale pour la RRC est appelée à être le principal dispositif institutionnel pour:

- mettre une plus grande cohérence dans les actions internationales relatives à la RRC à tous les niveaux;
- plaider et faciliter le partage des connaissances entre les experts et les praticiens;
- procéder à des revues et à des évaluations des progrès réalisés en matière de RRC au niveau national.

Par ailleurs, on procède actuellement à la mise en place de Plates-formes régionales pour la RRC. Ces Plates-formes régionales sont créées pour mieux répondre aux besoins spécifiques de pays voisins ou d'une même région avec une plus grande implication des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales. La mise en place de telles Plates-formes régionales, notons-le, est en cours en Afrique, en Asie, en Europe et aux Amériques.

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

Les principaux avantages que les Plates-formes nationales tirent du Système de la SIPC sont entre autres:

- une plus grande visibilité de l'expérience et de l'expertise existant en matière de RRC aux niveaux national et local;
- une plus grande visibilité et la reconnaissance des Plates-formes nationales pour la RRC dans la facilitation de la mise en application du Cadre de Hyogo;
- un accès aux savoirs et aux ressources existant aux niveaux régional et international pour les activités de RRC;
- des informations sur les progrès réalisés par d'autres pays en matière de RRC;
- la réduction des risques et des vulnérabilités, et donc des catastrophes, sur le long terme;
- une contribution à la pérennisation de divers secteurs et acquis du développement.

Les principaux avantages que le Système de la SIPC tire des Plates-formes nationales sont entre autres:

- des informations constamment mises à jour sur les progrès réalisés aux niveaux national et local;
- de meilleures chances de pouvoir guider et coordonner la mise en application du Cadre de Hyogo à l'échelon international;
- la capacité à offrir aux Plates-formes régionales et à la Plate-forme mondiale pour la RRC - qui se réunit tous les deux ans à Genève - une vue d'ensemble des réalisations et des défis en matière de RRC;
- la capacité à faire le suivi régulier des progrès réalisés en matière de RRC suivant le Cadre de Hyogo et d'en dresser des rapports réguliers;
- un soutien politique et public accru à la RRC;
- un appui financier et technique accru à la RRC au Système de la SIPC.



ANNEXE 2

Appui du Système des Nations Unies aux Plates-formes nationales pour la RRC

Appui du Système de la SIPC dans son ensemble

Le Système de la SIPC peut, surtout à travers le système des Coordonnateurs résidents de l'ONU, les équipes/pays de l'ONU et les membres du Système de la SIPC pris individuellement, jouer un rôle crucial de lobby, de catalyseur et de facilitateur de mise en place ou de renforcement des Plates-formes nationales pour la RRC selon le principe de l'appropriation et leadership nationaux du processus de RRC.

Le Système de la SIPC peut, par exemple, appuyer la conduite d'activités particulières comme les études de base au niveau national, l'estimation des risques et les programmes ou plans d'action nationaux de mise en application du Cadre de Hyogo.

Appui des Coordonnateurs résidents du Système de l'ONU et des Equipes/pays de l'ONU

Le Coordonnateur résident du Système de l'ONU représente le secrétariat de l'ONU/SIPC au niveau d'un pays. Par ailleurs, renforcer les capacités nationales conformément au principe de l'appropriation et leadership nationaux du processus de RRC, constitue l'un des objectifs essentiels des Equipes/pays de l'ONU, objectifs énoncés dans les processus du Bilan commun de pays (CCA en anglais) et du Plan cadre de l'ONU pour l'aide au développement (UNDAF en anglais). Enfin, le Coordonnateur résident du Système de l'ONU et l'Equipe/pays de l'ONU peuvent promouvoir et améliorer les capacités nationales de RRC en appuyant la création de Plates-formes nationales pour la RRC ou en renforçant celles qui existent déjà.

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

Actions particulières recommandées aux Coordonnateurs résidents du Système de l'ONU sont notamment les suivantes:

- impliquer la Plate-forme nationale pour la RRC dans l'élaboration du CCA/UNDAF dans le pays, cela sur la base des priorités, des programmes et des activités nationaux qui ont trait à la RRC;
- veiller à ce que les Plates-formes nationales pour la RRC soient consultées dans l'élaboration des Documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP);
- veiller à ce que chaque agence onusienne - sur la base de son mandat et de son centre d'intérêt et en coordination avec le bureau de la Banque mondiale dans le pays - prenne en considération, dans son travail de tous les jours et dans son ou ses domaines d'action, le rôle clé que jouent les Plates-formes nationales pour la RRC en tant qu'acteurs principaux de la réduction des risques de catastrophe;
- renforcer les connaissances de l'Equipe/pays de l'ONU sur la RRC et renforcer sa compréhension de la RRC; et enfin
- contribuer à l'expression d'une " seule voix de l'ONU " sur les questions relatives à la RRC au niveau national.

Actions particulières recommandées aux Equipes/pays de l'ONU sont notamment les suivantes:

- renforcer la prise de conscience des rôles et des responsabilités chez tous les intervenants, et les aider à développer les aptitudes et les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions qui leur sont assignées;
- aider, à la requête du gouvernement du pays, à l'évaluation des capacités, des lacunes et des besoins existants;
- identifier des actions pertinentes pour aider à la mise en application du Cadre de Hyogo;
- apporter son assistance à l'élaboration de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes nationaux sur la RRC, et aider à la mise en place ou au renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de la RRC - tel que le précise le Cadre de Hyogo;
- établir des liens et des échanges entre les différents niveaux d'action (local et intermédiaire ainsi que national, régional et international) et/ou promouvoir la



- collaboration et le dialogue entre les membres des Plates-formes nationales;
- renforcer les systèmes décentralisés de gouvernance locale de la RRC et aider à l'identification des rôles et des responsabilités; et enfin
 - assurer la liaison entre les besoins nationaux et l'assistance de l'ONU dans le domaine de la RRC à l'échelon national et communautaire, cela en étroite coopération avec les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux.

Appui particulier du secrétariat de l'ONU/SIPC

L'une des activités majeures du secrétariat de l'ONU/SIPC est la suivante : aider les pays à développer des Plates-formes nationales multi-intervenants pour la RRC. Le secrétariat de l'ONU/SIPC fournit cette assistance à travers ses antennes et programmes régionaux sur la base des types d'activité suivants:

- **plaidoyer** sur la nécessité et l'importance de la mise en place et du renforcement de Plates-formes nationales multi-intervenants pour la RRC;
- **coordination** et facilitation, avec les partenaires du Système de la SIPC, de divers appuis à la mise en œuvre de la RRC au niveau des pays, cela conformément au Cadre de Hyogo et à travers les Plates-formes nationales pour la RRC qui servent de points d'entrée officiels;
- **assistance** au processus de mise en place de Plates-formes nationales pour la RRC par l'apport de conseils, de contacts, d'informations et, au besoin, de financements à base de partage de coûts aux autorités nationales, et par une collaboration étroite avec les organisations collaboratrices clés;
- **appui** aux partenaires par la formulation de principes directeurs pour la RRC, y compris également des documents d'orientation propres aux secteurs, des actions d'orientation de la préparation d'études de base ainsi que d'estimations de risques et d'indicateurs nécessaires aux rapports sur les progrès réalisés, la conscientisation et la préparation de matériaux pédagogiques ainsi que la compilation des expériences acquises et des enseignements tirés pour en faciliter l'accès aux autorités nationales, aux Plates-formes nationales pour la RRC et autres parties intéressées en se servant du Système de l'ONU et des réseaux régionaux;

Principes directeurs

Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe

- **identification** des lacunes existant au niveau de l'information et commande d'études bien précises et de documents d'orientation auprès des Plates-formes nationales pour la RRC capables de le faire; études et documents pouvant servir à l'échelon régional ou mondial;
- **facilitation** du partage d'informations, de savoir-faire et d'expertise par le biais du site Internet de la SIPC et des autres modes de diffusion d'informations utilisés par la SIPC;
- **création** d'opportunités et promotion de la collaboration et du dialogue entre les Plates-formes nationales issues de la même région et entre les Plates-formes nationales issues de différentes régions (promotion de la coopération bilatérale et d'un vaste échange d'expériences et d'informations entre les Plates-formes nationales et incitation des Plates-formes nationales existantes à appuyer la création de nouvelles Plates-formes nationales, par exemple, par le " jumelage ");
- **lobbying** auprès d'institutions comme l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale pour la mise en place et le renforcement des Plates-formes nationales pour la RRC dans les pays où de telles institutions disposent d'un bureau;
- **plaidoyer** en faveur de l'inclusion des Plates-formes nationales pour la RRC (en tant que mécanismes clés de la RRC au niveau national) dans les organisations et programmes internationaux, et modification des principes directeurs y afférents;
- **incitation**, le cas échéant, à l'adhésion des Equipes/pays de l'ONU aux Plates-formes nationales pour la RRC, et les encourager à appuyer les Plates-formes nationales pour la RRC et à prôner leur création;
- **mobilisation** des ressources nécessaires à la RRC à l'échelon national et régional, cela en partenariat avec les Plates-formes nationales pour la RRC;
- **rôle** de point focal de l'ONU pour la RRC;
- **fonction** de plaque tournante et de point de liaison des réseautages au sein du Système de la SIPC où la Plate-forme mondiale pour la RRC est le principal outil de coordination;
- **développement** de plates-formes et réseaux de coordination régionale de la RRC, plates-formes et réseaux particulièrement intéressants pour l'appui aux Plates-formes nationales pour la RRC.



Nations Unies
Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes

Secrétariat, Genève
Tél. : (+41) 22 917 88 59
Fax : (+41) 22 917 89 64
darricau@un.org
www.unisdr.org/library

Maison internationale de
l'environnement II
7-9 Chemin de Balaxert
CH 1219 Châtelaine
Genève, Suisse

Adresse postale :
Palais des Nations, CH-1211
Genève, Suisse

Secrétariat, Afrique, Nairobi
Tél. : (+254) 20 762 4568
(+254) 20 762 4101
Fax : (+254) 20 762 4726
isdr-africa@unep.org
www.unisdr.org/africa
United Nations Complex
Block T Room 328, Gigiri
Adresse postale : 47074
Nairobi, Kenya

Secrétariat, Amériques, Panama
Tél. : (+507) 317 1120
(+507) 317 0775
Fax : (+507) 317 0600
eird@eird.org
www.eird.org
Casa 843 A y B
Avenida Arnoldo Cano Arosemena
Campus de la Ciudad del Saber
Corregimiento de Ancón
Adresse postale : 0843-03441
Panama City, Panama

Secrétariat, Asie et Pacifique, Bangkok
Tél. : (+66) 22 88 2745
Fax : (+66) 22 88 1050
isdr-bkk@un.org
www.unisdr.org/asiapacific
c/o UNESCAP
UN Conference Centre Building
Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200
Thaïlande

Secrétariat, Asie Centrale, Dushanbe
Tél. : (+992) 372 21 77 17
Fax : (+992) 372 51 00 21
tine.ramstad@undp.org
www.unisdr.org/asiapacific
39 Aini Street
734024 Dushanbe
Tadjikistan

Plate-forme pour la promotion
des systèmes d'alerte précoce
Tél. : (+49) 228 815 0300
Fax : (+49) 228 815 0399
isdr-ppew@un.org
www.unisdr-earlywarning.org
Hermann-Ehlers-Strasse 10
D-53113 Bonn
Allemagne